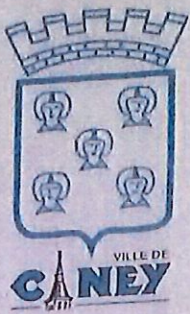


Ciney, le 12 juin 2023



DEVILLE Frédéric
BOURGMESTRE

Concerne : Rapport de prévention incendie – Commerce rue du Commerce 18

Monsieur Sovet,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de prévention incendie que vous avez demandé et qui a été établi par la Zone DINAPHI.

Vous verrez que le rapport est favorable et tout est donc en ordre pour vous.

Je reste quant à moi à votre écoute et vous prie de croire, Monsieur Sovet, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Frédéric DEVILLE
Ville de Ciney
Bourgmestre



Rue de DINANT, 146
B - 5 570 BEAURAING

Direction de l'expertise

Tél : +32 84 21 99 95
Fax : +32 84 21 99 99
@ : prevention@zsdinaphi.be

Monsieur Le Bourgmestre,
Frédéric DEVILLE
Administration Communale
de et à
B - 5 590 CINEY

| Cadre réservé à la zone de secours | |
|------------------------------------|--------------|
| Reçu le : | |
| Réf. Dinaphi | 2023 - 03161 |
| Transmis au bourgmestre le : | 08 JUN 2023 |
| Retour du bourgmestre le : | |
| Expédié le : | |

BEAURAING, le 5 juin 2023

Agent traitant : Sergent BERBEN Philippe

N. Réf. : 8193.02 - 2 à rappeler dans toute correspondance.

Objet [REDACTED]

Mission : Permis d'exploitation / d'activités - Contrôle de mise en conformité

Destination : Commerce - Commerce de détail - Appartements.

Occupation : Non renseigné.

Demandeur [REDACTED]

Situation : Rue du Commerce, 18 à 5590 Ciney

Données cadastrales : 01 A 364 T 2

Conditions d'accès : A ± 3 km du poste de secours de Ciney.

Visite : Le 2 juin 2023

Ressources en eau : Réseau public.

Documents : Attestations de conformité des équipements.

Réglementation d'application et/ou consultée pour base de références :

- Loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ;
- Art.135 §2-5° Nouvelle Loi Communale ;
- Code de bonne pratique et expérience professionnelle en la matière ;
- Extraits de l'A.R. du 07 juillet 1994 modifié par l'AR du 07 décembre 2016 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire ; annexes 1 & annexe 2, bâtiments bas.
- Règlement Général des Installations électriques (RGIE) ;

- Article 23 de l'Arrêté Royal du 08 novembre 1967 et les Circulaires Ministérielles du 14 octobre 1975, du 6 mars 1978 et du 9 mars 1982 concernant les ressources en eau pour l'extinction des incendies ;
- Arrêté du Gouvernement Wallon du 21 octobre 2004 relatif à la présence de détecteurs d'incendie dans les logements ;
- Règlement général de police – Charte du bien vivre ensemble de la ville de CINEY ;

Permis d'exploitation, rapport de prévention incendie.

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à votre demande, une visite de contrôle incendie a été réalisée ce 2 juin 2023 dans l'établissement sis rue du Commerce, 18 à 5590 Ciney, établissement accueillant des logements et un commerce au rez-de-chaussée, appartenant [REDACTED] afin de constater la conformité de cet établissement et permettre le renouvellement de l'attestation de sécurité incendie.

Lors de la précédente visite réalisée le 22 décembre, il avait été constaté certains manquements relatifs aux installations afin de garantir un niveau de sécurité suffisant pour la protection des personnes, du complexe et des biens.

Les remarques sur ces manquements ont été levées et suite à cette nouvelle visite et les attestations transmises par Monsieur Leboutte, Directeur du Village n°3, il apparaît que les mesures de sécurité semblent être prises dans l'établissement afin d'y combattre un début d'incendie et d'évacuer les occupants en cas de sinistre.

Tous les documents de conformités ont été apportés au dossier.

Constatation.

Le bâtiment répond aux normes de sécurité incendie.

L'autorisation d'exploitation / de location dans le but souhaité peut être délivrée à dater de ce jour.

